

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00764**

**SAINT-ETIENNE - CITE DU DESIGN 2025 -  
AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA COUR NORD-EST DU H NORD, D'UN FOYER  
DEFINITIF ET D'UNE PLATE-FORME DE RECHERCHE  
POUR L'ESADSE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la réalisation du projet Cité du Design 2025 nécessite l'aménagement de la cour Nord-Est du H nord ainsi que l'aménagement du bâtiment 255, rez-de-chaussée pour la réalisation du foyer définitif des étudiants de l'Esadse et r+1 pour la création d'un espace pédagogique de recherche,

CONSIDERANT l'avancement des études relatives à cette opération et confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire l'agence d'architecture coopérative BASA – 20 rue Dumont – 69004 Lyon,

CONSIDERANT l'obligation de déposer pour ces projets un permis de construire,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un dossier de permis de construire sera déposé par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du projet Cité du Design 2025, portant sur l'opération 3A « Aménagement de la cour nord-est du H Nord, d'un foyer définitif et d'une plate-forme de recherche pour l'Esadse ».

Monsieur le Président ou son représentant, est autorisé à signer cette autorisation d'urbanisme et à procéder à toutes les formalités nécessaires dans le cadre de cette procédure.

**ARTICLE 2**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/07/2024  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 31 juillet 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240731-C20240076410